PÔLE D'INNOVATION NOTARIALE

INNOVATION JURIDIQUE

ACCÈS À LA JUSTICE

DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL

FORMATION CONTINUE

RAPPORT DES ACTIVITÉS
2023-2024 (année 2 du projet d'impact)

TABLE DES MATIÈRES

MOT DE LA VICE-DOYENNE À L'APPRENTISSAGE EXPÉRIENTEL 3

NOTRE ORGANISME 4

LES FAITS SAILLANTS 5

NOS RETOMBÉES EN BREF 6

NOS ACTIVITÉS 7

NOTRE RAYONNEMENT 19

NOS PARTENAIRES 22

PÔLE D'INNOVATION NOTARIALE

UDS Université de Sherbrooke

MOT DE LA VICE-DOYENNE À L'APPRENTISSAGE EXPÉRIENTIEL

Depuis sa création, le Pôle d'innovation notariale a joué un rôle structurant à la Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke, mais aussi bien au-delà, dans tout le monde juridique québécois.

Le Pôle, via ses quatre volets dynamiques, a accompli une quantité impressionnante de réalisations, rejoignant des clientèles variées et innovant par ses activités créatives en lien avec la formation des juristes, étudiants ou professionnels, ou en matière de services aux justiciables et aux notaires en pratique. Le Pôle a su mettre de l'avant la profession notariale et c'est avec professionnalisme et expertise qu'il s'est implanté comme un joueur incontournable dans le panorama du notariat d'aujourd'hui et de demain.

Après deux années de développement, la troisième année s'annonce prometteuse et riche en consolidation.

Pour moi, comme pour toute la communauté facultaire, le Pôle est une immense source de fierté. Le Pôle a le vent dans les voiles et ayez confiance que ce projet n'a pas fini d'innover, de surprendre et d'impressionner!

Véronique Fortin

Vice-doyenne à l'apprentissage expérientiel et aux relations avec la communauté

NOTRE ORGANISME

MISSION

Soutenir la profession notariale, la relève, la communauté étudiante et les justiciables par l'innovation juridique, l'accès à la justice, la formation continue et le développement professionnel.

INNOVATION JURIDIQUE

Répondre à des **enjeux contemporains** de la profession notariale par le biais de **solutions innovantes**.

FORMATION CONTINUE

Développer des activités de formation continue certifiées dans des **créneaux de spécialisation** en droit notarial afin de favoriser l'essor de la profession.

ACCÈS À LA JUSTICE

Poursuivre l'offre de services en matière d'accès à la justice en Estrie, tout en **sensibilisant les personnes étudiantes au rôle du notaire** dans le système juridique québécois et dans l'accès à la justice.

DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL

Accompagner les personnes étudiantes dans une démarche de développement professionnel intégrée tout au long de la formation en vue de réaliser un **choix de carrière à leur image** et de mieux les préparer à leur **intégration sur le marché du travail**.

LES FAITS SAILLANTS

Accueil de 60 personnes étudiantes à la Clé de vos droits, traitant plus de 322 mandats, dont 78 mandats en droit notarial, ayant pu être accompagnées par 2 notaires superviseurs.

ACCÈS À LA JUSTICE

INNOVATION JURIDIQUE

Tenue de 12 ateliers d'innovation juridique, auxquels 13 personnes étudiantes ont participé et qui ont mené à la rédaction de 6 rapports préliminaires de solutions innovantes.

Création de trois formations continues sur le thème de l'arbitrage et préparation en cours de quatre autres formations en droit agricole.

FORMATION CONTINUE

DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL

Développement du cours « Devenir juriste », offert dès l'automne 2024, qui permettra aux personnes étudiantes d'ouvrir leurs horizons et de s'intéresser à une pratique à leur image.

NOS RETOMBÉES EN BREF

Le volet *Accès à la justice* :

- Contribue à la visibilité et à la connaissance de la profession notariale au sein de la communauté étudiante.
- Permet une prise de conscience de l'éventail de ce que peut réaliser un notaire.
- Élargit l'éventail des sujets traités aux cliniques juridiques, améliore la qualité de l'information qui est communiquée en matières notariales et permet d'avoir accès à une plus grande variété de ressources.
- Augmente l'accessibilité des services de la clinique.

ACCÈS À LA JUSTICE

INNOVATION JURIDIQUE

Le volet *Innovation juridique* :

- Permet aux personnes étudiantes de développer des contacts avec des notaires, d'en apprendre plus sur la profession, de contribuer à son amélioration et de développer des outils qui leur permettront d'établir une pratique réfléchie et à leur image.
- Contribue à développer de nouvelles compétences chez les personnes étudiantes, telles que collaborer entre différentes personnes provenant de différents milieux; faire preuve de pensée critique et réflexivité afin de définir une problématique à partir d'informations provenant de notaires aux profils variés; et agir avec créativité.
- Permet d'exposer davantage de personnes étudiantes à la profession notariale, une meilleure préparation des jeunes notaires au marché du travail et une meilleure conception de la multidisciplinarité.
- Permet de mettre les solutions à la disposition de la communauté notariale qui pourra s'en inspirer afin de faire face à ces enjeux.

Le volet *Formation continue* :

- Permet aux notaires en exercice de développer une spécialité dans un champ d'expertise.
- Favorise l'essor de la profession.
- Contribue à l'éducation à la médiation et aux différents modes de prévention et règlement des différends.

FORMATION CONTINUE

DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL

Le volet *Développement professionnel* :

- Permet une confirmation du choix de carrière.
- Favorise une baisse d'anxiété quant à la décision de carrière chez les personnes étudiantes.
- Favorise le questionnement, la mobilisation de compétences relationnelles, la conscience réflexive et une meilleure connaissance de soi, ce qui impacte et facilite un choix de carrière éclairé.
- Contribue à la découverte de la profession et de l'étendue des domaines de droit dans lesquels œuvre le notaire.

NOS ACTIVITÉS

ACCÈS À LA JUSTICE

L'aménagement dans de nouveaux locaux a permis aux cliniques juridiques d'être plus visibles et faciles d'accès. Ils ont été inaugurés lors d'un événement formel, avec présence du ministre de la Justice et couverture médiatique, ce qui a permis de publiciser les services de la *Clé de vos droits*. Les rencontres en présence avec les usagers, plus fréquentes depuis l'aménagement dans les nouveaux locaux, sont enrichissantes pour les personnes étudiantes qui apprennent à mener une entrevue et développent leur capacité d'adaptation.

Grâce à leur plus grande capacité d'accueil et à leur accessibilité, les nouveaux locaux favorisent les rencontres, les échanges et les consultations, et permettent la poursuite de projets en cours et la mise en œuvre de nouveaux projets ambitieux avec d'autres partenaires et organismes engagés, tant dans le développement des compétences des futurs juristes que dans un accès à la justice pour tous.

Parmi ces projets figurent celui en droit linguistique, grâce à une aide financière de l'OQLF, celui en service-conseil en droit pénal règlementaire, subventionné par le Fonds Accès Justice, et tous ceux que chapeaute le Pôle d'innovation notariale.

OBJECTIFS ATTEINTS !

78 mandats en droit notarial traités, soit environ 26 mandats par trimestre

10 personnes étudiantes recrutées pour chacun des trimestres

24% des mandats traités ont été ciblés comme étant des demandes en matières notariales.

Deux notaires superviseures, Me Mireille Tanguay et Me Krystyna Lavoie, ont joint la la *Clé de vos droits*, à raison de trois heures par semaine chacune. La présence hebdomadaire de notaires pratiquant en étude permet de mettre les personnes étudiantes en contact avec des aspects concrets de la profession et de faire des liens entre leurs apprentissages théoriques et la façon que ceux-ci s'articulent en pratique. Les notaires peuvent aussi intervenir auprès des personnes étudiantes pour faire valoir l'utilité, pour l'usager, de consulter un notaire et d'expliquer aux personnes étudiantes le rôle d'un notaire dans un mandat donné, ses obligations, l'étendue des tâches qu'il doit accomplir et le type d'approche susceptible d'être préconisée. Les notaires superviseures ont amené une nouvelle dimension pratique qui suscite l'intérêt des personnes étudiantes pour le notariat. De plus, grâce à la présence de l'une des notaires superviseures, la *Clé de vos droits* a pu ouvrir un soir par semaine.

Mireille Tanguay, notaire superviseure

Krystyna Lavoie, notaire superviseure

QUESTION D'EFFICACITÉ

Délai de traitement d'un dossier : deux semaines

Création de fiches de consultation rapide répondant à des questions fréquentes des usagers.

Ces notaires superviseures ont également offert des conférences aux personnes étudiantes sur leurs pratiques respectives. Me Mathieu Couture, notaire en droit des affaires, a également présenté sa pratique et sa vie d'entrepreneur. Ces conférences permettent d'élargir la conception des personnes étudiantes de la profession notariale et de mettre en contact les personnes étudiantes avec des notaires et des intervenants de la profession. Les personnes étudiantes sont ensuite invitées à écrire et à partager un billet réflexif relativement aux conférences.

Stéphanie Sherrer, notaire, et Mia Lacasse, étudiante, en mission d'accès à la justice au Nunavik

En parallèle aux activités de la *Clé de vos droits*, nous avons élaboré un projet d'activité clinique dans le Grand Nord, en collaboration avec Justice Pro Bono, qui a mis sur pied une clinique juridique bénévole mobile au Nunavik. Ce projet vise à permettre à une personne étudiante en droit de faire un séjour d'observation d'environ une semaine dans une clinique juridique au Nunavik, où l'accès à la justice est difficile et où il y a de grands besoins en droit successoral, notamment en matière de préparation de testaments. La personne étudiante choisie possède des connaissances en droit autochtone et en droit des successions. Avant de partir, la personne étudiante a aussi documenté l'état du droit au Nunavik dans le but de créer des documents qui ont pu servir à Justice Pro Bono et être distribués au grand public.

NOUVEAU SERVICE D'ASSERMENTATION

Dans le cadre de la semaine de la visibilité transgenre, un nouveau service d'assermentation de documents a été lancé en partenariat avec le comité *Diversité*. Ce partenariat témoigne de l'inclusivité de la *Clé de vos droits*; nous rejoignons ainsi de nouveaux usagers, parfois vulnérables, pour les aider dans leurs démarches de changement de nom ou de mention du sexe. Bien qu'issus d'une collaboration avec le comité *Diversité*, les services d'assermentation de documents sont offerts à tous.

INNOVATION JURIDIQUE

Afin de répondre aux enjeux identifiés par les notaires, des séries d'ateliers en *design thinking* ont été conçues, en s'assurant que la structure des activités soit pertinente et de qualité.

Miguel Aubuy

Pour ce faire, nous nous sommes alliés à des experts d'autres disciplines : Miguel Aubouy, conseiller en innovation, Julien Lamarche, Ing., M. Adm, conseiller à l'entrepreneuriat ainsi que Mélanie St-James, consultante et coach en stratégie, innovation et développement d'équipe.

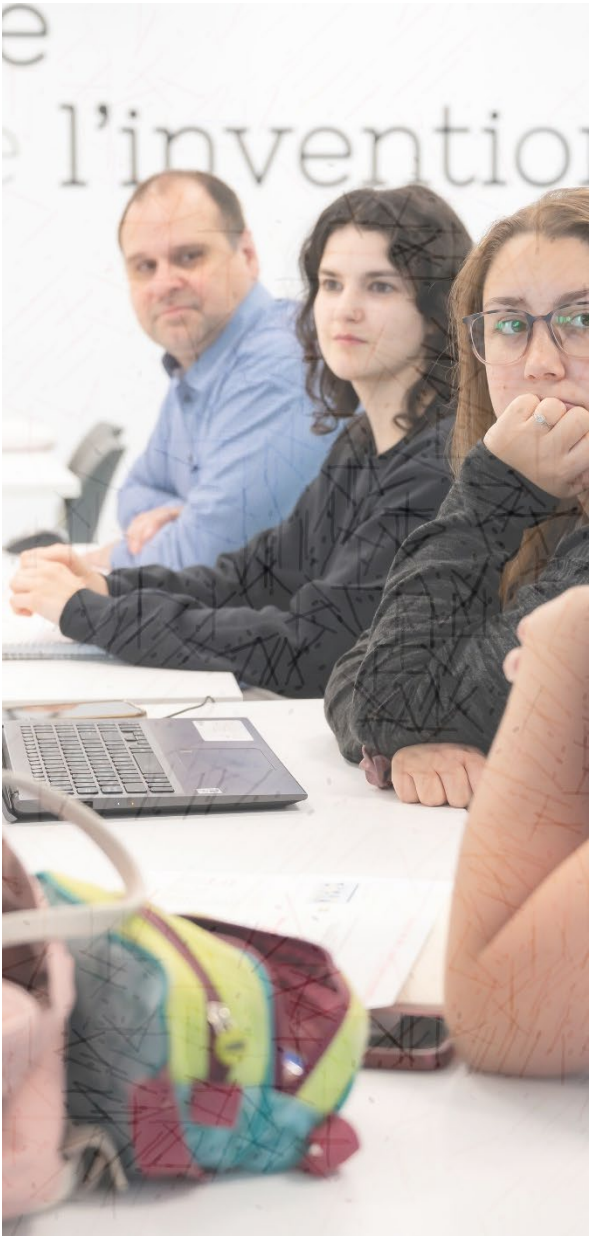

Treize personnes étudiantes ont été recrutées, dont 8 personnes étudiantes au baccalauréat en droit, 4 personnes étudiantes à la maîtrise en droit notarial et une personne étudiante du baccalauréat en psychologie. La participation et la contribution d'une personne étudiante en psychologie ont permis de développer de nouveaux liens entre les personnes étudiantes et ont amené une perspective nouvelle sur les enjeux.

DEUX ENJEUX ÉTUDIÉS

1 La conciliation intergénérationnelle

2 Les enjeux technologiques de la pratique (en lien avec la diversité intergénérationnelle)

Mélanie St-James

Les ateliers amènent les personnes étudiantes à réaliser un processus d'innovation. Elles vont à la rencontre de notaires pour discuter de l'enjeu et en identifier un aspect qui leur parait significatif. Elles partagent en groupe leurs observations. Elles élaborent des idées de solutions et des prototypes. Elles retournent présenter leurs idées à des notaires afin de faire de la

co-construction, pour ensuite préparer des rapports témoignant de leur processus et présenter la solution proposée au groupe.

THÉMATIQUES DES ATELIERS

Atelier 1 : Introduction à l'innovation

Atelier 2 : Acquérir des outils pratiques

Atelier 3 : Définir une problématique

Atelier 4 : Brainstorming en groupe

Atelier 5 : Co-construction

Atelier 6 : Débriefing des entretiens de co-construction et story-telling

Atelier 7 : Présentation et retour sur les apprentissages

Ces ateliers ont mené les personnes étudiantes à travailler en équipe, parler devant un groupe et participer à des activités de création. En étant sorties de leurs zones de confort, les personnes étudiantes qui participent à ces ateliers d'innovation juridique développent diverses habiletés. Parmi elles, l'écoute active, pour recueillir et comprendre efficacement les réalités du terrain, de même que leur capacité à avancer des idées librement, sans se mettre des barrières, même si ces idées peuvent être déconcertantes à première vue. La communauté notariale est également appelée à prendre part au projet en rencontrant les personnes étudiantes pour échanger avec elle. En effet, après avoir brassé des pistes de solutions innovantes, les personnes étudiantes les confrontent à la réalité des notaires sur le terrain pour arriver à des solutions coconstruites. Au terme de l'année, six solutions innovantes ont été proposées.

Exemple de solutions innovantes à explorer

- La création de regroupement régionaux servant de lieux de formation, d'échanges et de partage d'informations et de ressources. Lors de rencontres, ces « communautés de pratique » aborderaient des sujets qui les touchent spécifiquement (selon leur région, groupe démographique, etc.) ou encore des enjeux transversaux à la pratique notariale.

- Le développement d'offres de formation en ressources humaines, gestion et *team building* afin d'améliorer les relations de travail et faciliter la communication entre les employés et employeurs des études de notaires.

- L'organisation d'ateliers collaboratifs intergénérationnels sur l'utilisation de technologies. Il s'agit de développer des activités favorisant l'entraide entre les notaires de la relève et les notaires séniors afin de faciliter l'usage de certaines technologies aux sein des études. Il pourrait y être question, par exemple, de réseaux sociaux, d'utilisation d'écrans multiples, d'usage efficace des outils Outlook, etc., le tout dans un espace de partage et de bienveillance.

Échanges avec Sammy-Ann Lalonde, participante aux ateliers d'innovation

Sammy-Ann Lalonde

Quelles compétences nouvelles sont développées au cours des ateliers ?

- Collaborer entre différentes personnes provenant de différents milieux.
- Faire preuve de pensée critique et réflexivité afin de définir une problématique à partir d'informations provenant de notaires aux profils variés.
- Faire preuve de créativité pour en apprendre davantage.

Quels sont les deux apprentissages majeurs à intégrer à ta future pratique ?

- Leadership
- Entregent

Qu'est-ce que la profession peut tirer de ce genre d'initiative ?

- Exposer davantage de personnes étudiantes à la profession notariale.
- Meilleure préparation des jeunes notaires au marché du travail.
- Meilleure conception de la multidisciplinarité.

Comment l'expérience se distingue de la formation en droit ?

- Apprentissage qui repose sur le concept d'essais/erreurs.
- Formation basée sur la pratique en étude de notaires, et non sur la théorie.

DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL

L'analyse des informations collectées lors des groupes de discussion et des sondages, ainsi que les différentes rencontres de travail avec l'équipe du Pôle, celle des affaires étudiantes et le vice-décanat aux études de premier cycle et à l'innovation, nous ont permis de déterminer l'outil de développement de compétences des juristes qui sera développé.

Il s'agit d'un cours de développement professionnel (appelé « Devenir juriste »). Trois cours d'un crédit par année du baccalauréat, pour un total de 3 crédits, seront proposés. Les cours seront optionnels et hors programme, mais fortement recommandés par la Faculté. Les personnes étudiantes pourront s'y inscrire dès la session d'automne 2024. Ce cours vise à favoriser le développement de compétences transversales attendues et essentielles qui serviront à la personne étudiante, tant dans son cheminement scolaire que dans sa vie professionnelle.

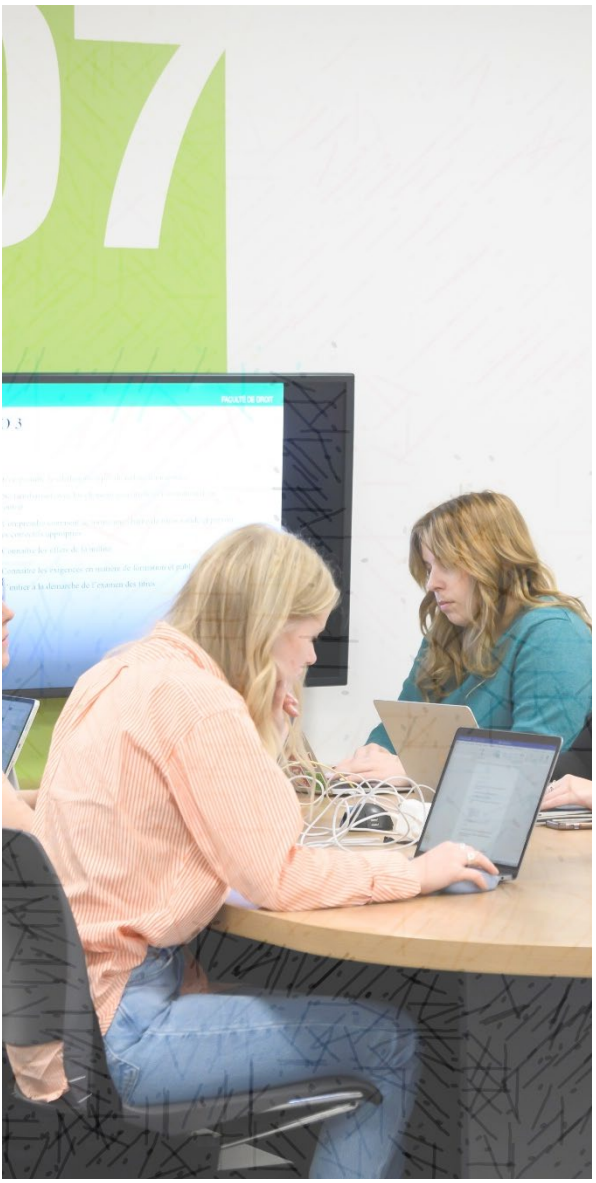

OBJECTIFS DU COURS « DEVENIR JURISTE »

1. Appliquer des méthodes de travail adaptées au contexte juridique et à la pratique du droit;
2. Réfléchir à ses actions de façon éthique dans le cadre de ses études et de sa future profession;
3. Explorer des avenues professionnelles tout en développant une meilleure connaissance de soi;
4. Développer ses compétences relationnelles et communicationnelles, de même que son intelligence émotionnelle;
5. Prévenir et comprendre les enjeux de santé psychologique pour favoriser sa réussite en tant que futur.e juriste.

Les objectifs du cours s'inscrivent dans plusieurs compétences du référentiel de compétences de la Faculté (notamment l'identité professionnelle, la communication, la planification et l'éthique), mais également dans plusieurs compétences du référentiel de compétences de la Chambre des notaires (notamment la curiosité intellectuelle, le sens de l'organisation, l'autonomie, la communication orale et écrite, les habiletés interpersonnelles et sociales, l'éthique et la déontologie).

UNE CONSULTATION NORD-AMÉRICAINE

En préparation du cours *Devenir juriste*, les personnes professionnelles de certaines universités américaines et canadiennes ont été sollicitées afin de discuter de leur propre programme de développement professionnel, de leur structure et des compétences développées respectivement dans leur programme. Celles-ci ont généreusement offert du matériel et ont décrit leur expérience.

Au total, sept universités américaines et canadiennes ont été rencontrées, dont l'Université du Manitoba, l'Université de Houston, l'Université de Pennsylvanie, l'université Harvard, l'Université de Seattle, l'Université de Denver ainsi que William&Mary.

Le cours comportera des activités obligatoires et au choix, notamment des conférences, des ateliers, des cas à réfléchir de façon individuelle, sous forme d'échanges en sous-groupes et en plénière (méthode des cas de Harvard), des activités de jeux de rôle ainsi que des activités d'apprentissage en mode asynchrone, comme des lectures et des vidéos. Les personnes étudiantes devront aussi compléter des bilans réflexifs en vue de favoriser une décision de carrière éclairée. Également, les personnes étudiantes seront en contact avec des notaires et autres juristes. Ceci favorisera l'occasion d'échanger convenablement et de les écouter sur différents sujets sous forme de *Story Telling*. En ce sens, ils pourront s'associer, rédiger et discuter de leurs impressions.

VISITE D'ÉTUDES DE NOTAIRES

Une journée de visite d'études a été organisée chez PME Inter-notaires Montréal et le cabinet multidisciplinaire Cain Lamarre. 43 personnes étudiantes des trois années du baccalauréat, tous cheminements confondus, ainsi que de la maitrise en droit notarial, y ont participé.

Ce qu'ils en ont retiré ? Une meilleure connaissance de soi, une meilleure conscience réflexive quant à leur choix de carrière et une meilleure connaissance de la profession notariale ; tout cela, en brisant certaines idées préconçues !

De plus, nous avons offert aux professeur.es et chargé.es de cours de la Faculté de faire enseigner une portion de leurs cours de première ou de deuxième année du baccalauréat par un ou une notaire. Pour ce faire, nous avons organisé des maillages entre les enseignants intéressés ainsi que des notaires spécialistes du domaine afin que ces derniers puissent se rendre en classe (pour une

durée unique de 60 à 180 minutes) pour enseigner ce sujet. À ce jour, des notaires sont intervenus dans les cours du baccalauréat suivants : droit municipal, droit international public, biens et prescription, droit de la famille et droit des contrats. Les sujets suivants ont été traités : le rôle du notaire au service de la municipalité, le droit international privé, le volet pratique en copropriété, la convention de gestation pour autrui, la garantie du droit de propriété en matière de vente. En étant en contact avec des notaires, les personnes étudiantes ont pu découvrir la profession et en apprendre davantage sur l'étendue des domaines de droit dans lesquels œuvre le notaire.

Marie-Ève Brown, notaire émérite, s'est entretenue avec les personnes étudiantes du baccalauréat en droit sur les conventions de grossesse pour autrui.

Me Laurence Laflamme et Me Jean-François d'Amour, deux mentors du programme Notaire d'un jour, discutent de la profession.

NOTAIRE D'UN JOUR : UN DÉPLOIMENT PROVINCIAL

52 personnes étudiantes ont été jumelées avec autant de notaires en exercice.

De ce nombre, 43 personnes étudiantes ont été jumelées avec des notaires pratiquant en étude et 9 ont été jumelées avec des notaires pratiquant en milieux non traditionnels, favorisant ainsi l'interdisciplinarité avec des domaines différents comme la fiscalité, la santé, le transport et le municipal.

Les personnes étudiantes ont été jumelées dans les régions de l'Estrie (17), de Montréal (16), des Laurentides (6), de Laval (4), de Lanaudière (2), de la Montérégie (4), de la Capitale-Nationale (1), du Centre-du-Québec (1) et de Chaudière-Appalaches (1).

De plus, bien que les personnes étudiantes proviennent majoritairement de l'UdeS (26), certaines proviennent de l'UQAM (15), l'UdeM (8) ainsi que de l'Université Laval (3), permettant ainsi une bonne représentativité des autres facultés de droit.

Des outils ont été développés pour mieux les accompagner : un guide de la personne étudiante, un guide du mentor, un guide concernant les règles de base pour préparer sa communication avec le mentor ainsi qu'un modèle d'engagement de confidentialité.

FORMATION CONTINUE

L'analyse des informations collectées lors des groupes de discussion et des sondages, ainsi que les différentes rencontres de travail avec l'équipe du Pôle, ont permis de cerner quelques thématiques pouvant répondre à un besoin de spécialisation des notaires.

Développement de formations en droit agricole

Nous avons rencontré des notaires pour cerner davantage les sujets qui nécessitent une attention immédiate. Particulièrement, des rencontres de travail avec Me Adélard Éthier et Me Catherine Beaumier-Dupont, notaires œuvrant en droit agricole depuis plusieurs années, ont permis de mieux comprendre l'étendue de la pratique notariale dans ce domaine. Les enjeux générationnels et environnementaux, pour ne nommer que ceux-là, en font un secteur de la pratique notariale nécessitant plus de notaires spécialisés et une relève bien formée.

C'est donc dans cette optique que nous avons priorisé les quatre formations suivantes (d'autres thèmes feront l'objet de formations ultérieures), notamment parce que les thématiques proposées sont des incontournables du domaine ou sont nécessaires pour une bonne compréhension des enjeux en droit agricole :

1. Comprendre le droit agricole et ses enjeux : une approche multidisciplinaire. Cette formation a pour but de permettre aux notaires souhaitant débuter ou élargir leur pratique dans le domaine agricole, de comprendre des réalités qui auront un impact sur les conseils qu'ils fourniront : les lois applicables, les organisations avec qui les notaires ont à interagir, la vie et les enjeux socio-économiques du milieu agricole, les effets des changements climatiques, les collaborations nécessaires avec d'autres professionnels.

2. Zonage agricole et demandes à la CPTAQ. Cette formation aborde notamment les règles concernant la protection du territoire agricole, certaines notions de géomatiques et les différents types de demandes à la CPTAQ

3. Droit fiscal. Nous traiterons ici des situations récurrentes touchant le droit agricole, des outils fiscaux disponibles (fiducie et autres) et des connaissances nécessaires pour bien comprendre les avis des fiscalistes.

4. Modes de PRD : quand proposer la médiation, les situations particulières en droit agricole et quelques notions de médiation.

Le développement de ces formations devrait mener à de premières séances de formation à l'hiver 2025.

DES CHANGEMENTS LÉGISLATIFS

Dès l'hiver 2023, le ministère de la Justice a interpellé les acteurs clés du milieu juridique dans le cadre de l'élaboration d'un règlement sur la médiation et l'arbitrage aux petites créances. Le *Règlement sur la médiation et l'arbitrage des demandes relatives à des petites créances* (le Règlement) est entré en vigueur le 23 novembre 2023.

Développement et planification de formations en arbitrage

Dans un souci d'offrir rapidement à ses membres une formation leur permettant d'agir à titre d'arbitres aux petites créances, la Chambre des notaires a demandé la collaboration du Pôle pour développer une formation respectant les exigences du nouveau Règlement.

Saisissant cette opportunité, le Pôle a donc permis, après plusieurs discussions avec le ministère de la Justice, la Chambre des notaires et le Barreau du Québec, d'établir les besoins et les délais pour la mise en place de formations et d'élaborer un plan général de formation permettant aux notaires de compléter la formation en vue d'une accréditation en arbitrage aux petites créances.

Pr Arthur Oulaï

Dans cette optique, nous avons planifié et préparé les trois formations suivantes :

1 Formation *Introduction à l'arbitrage* – 6 heures

Cette formation est gratuite et facultative, et réservée aux personnes inscrites à la formation *Arbitrage civil et commercial*. Elle porte sur les éléments de base de l'arbitrage et sur des concepts fondamentaux de la preuve et de la procédure. Cette formation est recommandée

aux personnes qui n'ont pas d'expérience juridique du litige, qui n'ont pas d'expérience de l'arbitrage et/ou qui souhaitent rafraichir leurs connaissances. La formation a été élaborée et donnée pour la première fois en septembre 2023, dans la foulée du PL8, suite à différents échanges avec les ordres professionnels. Les formateurs sont Me Daniel St-Pierre et Pr Arthur Oulaï. L'expérience a été répétée en janvier 2024, où 6 notaires étaient inscrits. D'autres séances sont prévues en septembre 2024.

2 Formation *Arbitrage civil et commercial* – 40 heures

Cette formation a pour but de former des arbitres compétents capables de maîtriser la procédure d'arbitrage consensuel au Québec, du début à la fin. Elle prévoit les éléments suivants : le déroulement de l'arbitrage; les règles de preuve et de procédure; les devoirs et obligations des arbitres, incluant en matière d'éthique et de déontologie; la sentence arbitrale, incluant les règles de rédaction; les technologies de l'information. Les formateurs sont Me Lev Alexeev, Me Jacques Darche, Me Marie-Claude Martel et Pr Arthur Oulaï. En janvier 2024, un groupe avait été ouvert exclusivement pour les notaires, mais a été annulé à la demande de la Chambre des notaires. Durant la même période, un deuxième groupe a été ouvert à tous, avec des places réservées aux notaires (12 notaires ont participé à la formation). D'autres séances sont prévues en octobre 2024.

Me Lev Alexeevï

3 Formation *Arbitrage des demandes relatives à des petites créances* – 12 heures

Cette formation a pour but de : comprendre les exigences d'accréditation ; maîtriser les règles applicables à l'arbitrage des demandes relatives à des petites créances ; comprendre les spécificités des principales matières traitées devant la Division des petites créances ; mettre en œuvre les moyens disponibles pour rendre le processus d'arbitrage efficient. Elle comprend les contenus suivants exigés par le Règlement : Les principales matières traitées devant la Division des petites créances; La sentence arbitrale, incluant les règles de rédaction; Les règles particulières à l'arbitrage en matière de petites créances. Au surplus, la formation traite de l'efficacité du processus d'arbitrage. La formatrice est Me Marie-Claude Martel. Un notaire a participé à la formation de janvier 2024, cinq à celle de février 2024 et deux notaires à celle de mars 2024. D'autres séances sont prévues en mai, septembre et novembre 2024.

Me Marie-Claude Martel

NOTRE RAYONNEMENT

Ce qu'ils en ont dit... LES ACTIVITÉS DU PÔLE

« Les activités du Pôle d'innovation notariale sont un aspect très attrayant pour la profession » - Personne étudiante à la maîtrise en droit notarial.

« Favoriser la connaissance du notariat dès la première session du baccalauréat est nécessaire à la visibilité du notariat et au recrutement de personnes candidates à la maîtrise en droit notariale » - Personne étudiante à la maîtrise en droit notarial.

« Inviter un notaire dans un cours du baccalauréat permet un réel contact qui peut changer la donne » - Personne étudiante à la maîtrise en droit notarial.

UN IMPACT NOTABLE

53% des personnes candidates à la profession inscrites à la maîtrise en droit notarial à l'UdeS ont mentionné que les activités du Pôle avaient influencé leur choix de profession.

Ce qu'ils en ont dit... NOTAIRE D'UN JOUR

« Le Pôle d'innovation notariale m'a donné l'opportunité de vivre ma première expérience au sein d'un milieu juridique en tant que notaire pendant une journée. En fait, c'est allé au-delà de mes attentes et ça restera une expérience que je n'oublierai jamais. Qui plus est, grâce à cette expérience d'apprentissage enrichissante, j'ai une meilleure idée des compétences de la profession de notaire et même la possibilité d'un emploi-étudiant. » – Personne étudiante de 2e année au baccalauréat en droit

APPUI INDÉNIABLE À L'ESSOR DE LA PROFESSION

60% des personnes ayant expérimenté le programme *Notaire d'un jour* et étant admissibles se sont par la suite inscrites à la maîtrise en droit notarial de l'UdeS.

« Malgré le fait qu'en première année les étudiants et étudiantes peuvent souvent changer de champ d'intérêt pour leur carrière en droit, je suis d'avis que d'ouvrir la porte des études notariales aux étudiants et étudiantes pendant une journée leur permet de donner une réelle forme à ce qu'une carrière dans ce domaine pourrait ressembler. C'est-à-dire que ça peut davantage clarifier, dès le début de notre cheminement académique, la direction qu'on envisage d'entreprendre et de partager cet intérêt avec nos collègues. En effet, cette opportunité permet d'explorer d'autres opportunités de carrière qu'être avocat dans le vaste domaine juridique. » – Personne étudiante de 1ère année au baccalauréat en droit

NOTRE RAYONNEMENT

Ce qu'ils en ont dit…
DEVENIR JURISTE

« C'est une fantastique initiative, qui gagnerait à être répliquée dans tous les programmes ! Je vais m'en servir à titre d'exemple dans un panel sur les apprentissages informels que j'anime devant 300 personnes dans le cadre d'un congrès international en pédagogie ! Je trouve votre projet très inspirant. » - Sophie Vincent, Coordonnatrice du Pôle régionale en enseignement supérieur

« Ce cours sera une grande avancée pour les étudiants en droit. Un bel exemple de la faculté de droit de l'Université de Sherbrooke ! » - Me Maxime Laroche, procureur en chef adjoint aux poursuites criminelles et pénales

« Je suis tellement fière que le programme de droit de mon université se démarque par cette intégration de compétences transversales visant à mieux outiller nos futurs juristes face aux risques psychosociaux auxquels ils sont exposés. Il s'agit de l'une des 35 recommandations émises par mon équipe suivant la première phase du projet visant à transformer concrètement le futur de la pratique au Canada » – Nathalie Cadieux, professeure titulaire et chercheuse

UNE PRÉSENCE SOUTENUE ET RECONNUE AU SEIN DE LA COMMUNAUTÉ JURIDIQUE

Tête-à-tête du notariat

Cours de perfectionnement du notariat

Congrès annuel de l'Association des professeurs de droit du Québec

The National Association for Law Placement

Congrès annuel de PME Inter-notaires

Association de l'enseignement clinique en droit

Journée reconnaissance – notaire autrement

Congrès annuel de l'Association professionnelle des notaires du Québec

NOTRE RAYONNEMENT

Ce qu'ils en ont dit…
ATELIERS D'INNOVATION

« Je me suis dit que cette activité serait une bonne occasion pour moi d'en savoir plus sur le notariat et de faire ma part pour cette profession qui m'intéresse depuis longtemps. J'ai donc posé ma candidature et j'ai été acceptée! » – Valérie Corriveau, participante, alors étudiante au baccalauréat en droit, actuellement étudiante à la maîtrise en droit notarial

« *Je suis très admiratif de la Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke, qui est une grande pionnière en innovation.* » – Miguel Aubuy, conseiller en innovation

« *L'interdisciplinarité universitaire n'est pas toujours facile et, dans plusieurs domaines, elle est très peu accessible. Les ateliers du Pôle d'innovation notariale m'ont permis d'accéder à un environnement de travail interdisciplinaire et d'améliorer mes compétences en lien avec ce type de collaboration. Nous avons été invités à apprendre à parler le même langage, grâce à l'enseignement du processus d'innovation, et à comprendre un peu mieux certaines réalités, grâce aux diverses perspectives rassemblées lors des ateliers. L'aspect pratique et concret du Pôle a finalement été à la fois formatrice et enrichissante.* » – Sophie Forcier, participante, étudiante à la maîtrise en administration, Intervention et changement organisationnel, profil recherche (transfert intergénérationnel de connaissances dans des équipes de travail).

OUVERT À L'INNOVATION

Des personnes étudiantes à la maîtrise en droit notarial nous ont mentionné que le fait que l'UdeS semblait plus ouverte à l'innovation, à l'avenir du notariat et à l'évolution de la profession avait grandement influencé leur choix d'établissement d'enseignement.

Ce qu'ils en ont dit…
CLINIQUES JURIDIQUES

« C'est très intéressant d'aider les personnes étudiantes à documenter des questions juridiques diversifiées et à vulgariser l'information qui est ensuite transmise aux usagers. J'aime rendre concrets certains concepts vus en classe et aider ces personnes étudiantes à développer de bons réflexes de juriste. Et en même temps, je leur fais mieux connaître le notariat, sachant que le baccalauréat en droit est plus axé sur la profession d'avocat » - Me Mireille Tanguay, notaire superviseure des cliniques juridiques

« J'ai vraiment aimé être en contact avec les clients et apprendre à vulgariser l'information juridique afin de la rendre plus accessible à tous » - Miruna Rechitean, étudiante de troisième année au baccalauréat en droit

NOS PARTENAIRES

Nous remercions chaleureusement nos partenaires dont le soutien est essentiel à l'accomplissement de notre mission.

Fonds d'études notariales | Chambre des notaires

CAIN LAMARRE
AVOCATS & NOTAIRES

PME INTER
NOTAIRES

APNQ
ASSOCIATION PROFESSIONNELLE DES NOTAIRES DU QUÉBEC

Justice PRO BONO

Place aux Jeunes en région

notarial+

La Fondation de l'Université de Sherbrooke